

Tonnerrois → Vie locale

ENVIRONNEMENT ■ L'Association des paysages et forêts de l'Armançon (Apfa) multiplie les entretiens et les réunions

Les anti-éoliens remontent au front

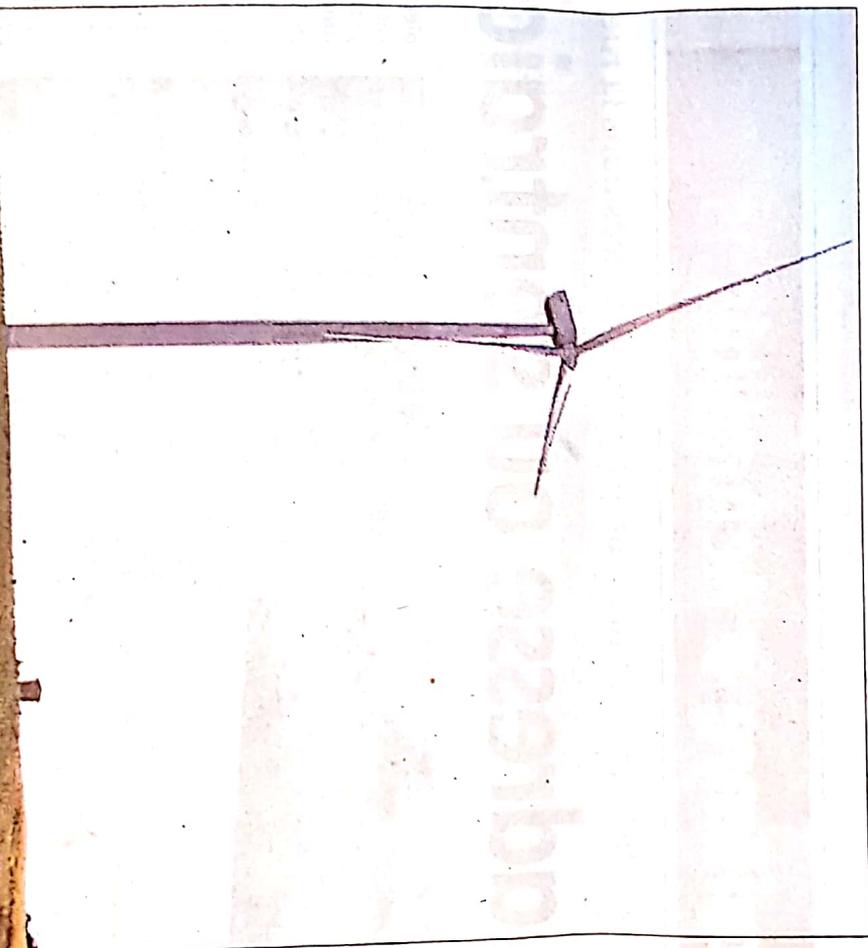
Le terme de saturation revient comme un leitmotiv chez les militants tonnerrois. Ils se focalisent principalement sur le projet du Haut Armançon et ses dix-huit éoliennes de 241 m.

À près de deux années en pointillé à cause du contexte sanitaire, les membres de l'Apfa (Association des paysages et forêts de l'Armançon) se remettent en ordre de marche. Ils multiplient les entretiens et les réunions.

Dans le viseur, les éoliennes du Tonnerrois et en particulier trois projets : celui des Hauts de l'Armançon, entre Nuits, Ciry et Aisy ; la ferme éolienne de Villiers-les-Hauts ; et le projet d'Argentueil. Leur terrain d'action s'étend sur vingt-neuf communes autour d'Étuevy, réparties dans les vallées de l'Armançon et du Serain.

« Il faut que ça s'arrête »

« Le sud de l'Yonne a payé sa part. Maintenant il faut que ça s'arrête, assène le président Jean-Yves Nicolas. Nous sommes de plus en plus nombreux à partager ce point de vue. Aujourd'hui, nous avons



VENT, Le terrain d'action de l'Apfa (Association des paysages et forêts de l'Armançon) s'étend sur vingt-neuf communes autour d'Étuevy, réparties dans les vallées de l'Armançon et du Serain.

des maires qui nous rejoignent. Des maires qui, au départ, étaient favorables à l'implantation de parcs éoliens, font machine arrière. Des élus qui ne prenaient pas position ont des réactions négatives face à la saturation du paysage. »

« Dénéture »

Ce terme de saturation revient comme un leitmotiv chez les anti-éoliens tonnerrois. « Nous avons recensé cent quatre-vingts éoliennes dans un secteur de 60 km environ. Si l'on ajoute les projets en cours, deux cent cinquante éoliennes apparaîtront. À l'heure actuelle, deux cent quatorze éoliennes, en plus des existantes, sont autorisées dans le département, dont la majorité dans le Sud. »

Les membres de l'Apfa se focalisent principalement sur le projet du Haut Armançon, « à cause de sa démesure ». Dix-huit éoliennes de 241 m de haut sont prévues, « soit des immeubles de quatre-vingts étages ». Le tout dans des forêts communales entre Nuits et Aisy. « Le Conseil national de la protection de la nature, dans son avis du 31 janvier 2022, a émis un avis défavorable à la demande de dérogation sur les espèces protégées du promoteur WPD. » Les enjeux pour la faune et notamment les chiroptères, les noctules communes ou les cigognes noires sont importants. « Les études qui ont été faites autour de ce projet nous ont révélé une richesse incroyable de la biodiversité, ce qui renforce notre détermination. »

La stratégie définie par les membres du conseil d'administration est aujourd'hui très claire. D'un côté, la communication. Ils multiplient les entretiens et les vidéos d'acteurs locaux ou d'habitants qu'ils postent sur les réseaux sociaux et sur le site internet de l'association. Une pétition est aussi en ligne. « La perte de la valeur immobilière causée par les parcs éoliens est aussi mise en avant. On le voit dans des villages comme Censy, Moulins ou Parsilly. » Autre angle d'attaque : les enquêtes publiques. « Dans chacun des dossiers à venir, nous devons être présents. C'est auprès des commissaires enquêteurs qu'il faut se battre. »